



Fiche d'inscription Commissions d'admission et d'équivalence

Lundi 27 avril 2020

- A retourner, accompagnée d'un chèque d'un montant de 35 euros libellé à l'ordre de REGIE EPCC ESADTPM
- Convocation par mail uniquement après la date limite d'inscription (20 mars 2020)

Cocher les cases correspondantes

- Commission d'admission pour une insertion en cours de cursus, ouverte aux étudiants français ou étrangers ayant accompli une ou plusieurs années d'études dans une autre école d'art sous tutelle du Ministère de la Culture
- Commission d'équivalence pour une insertion en cours de cursus, ouverte aux étudiants français inscrits dans un cursus d'enseignement autre que celui des écoles d'art et aux étudiants étrangers ayant déjà entrepris leurs études dans un autre pays

Année demandée : 2 3 4

Option demandée : Art Design

Comment avez-vous connu l'école ?

- Salon (lequel ?) :
- Lycée
- Site Internet
- Réseaux sociaux
- Bouche à oreille
- Événement organisé par l'école
- Autre :

NOM

.....

Prénom

.....

Date de naissance

.....

Lieu de naissance et n° du département

.....

Nationalité

.....

Adresse complète

.....

.....

Code postal

.....

Ville

.....

Téléphone

.....

Mél

.....

N° INE

.....

Études antérieures

.....

.....

Dernière classe fréquentée

.....

Dernier établissement fréquenté et ville

.....

Diplômes obtenus et date d'obtention

.....

.....



Informations importantes

Commissions d'admission et d'équivalence

Deux sessions ont lieu chaque année, au printemps et en septembre.
L'épreuve comporte :

Un entretien avec un jury autour du dossier artistique et pédagogique du candidat. Le dossier comprend :

- Un descriptif détaillé des enseignements suivis,
- D'éléments de sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures.

Les candidats doivent impérativement joindre à leur inscription :

- Une photocopie de leur carte nationale d'identité,
- Leur dossier pédagogique de l'école d'origine, avec l'ensemble des bulletins,
- Une photocopie des certificats et diplômes.

Étudiants étrangers

Les étudiants de nationalité étrangère sont soumis au même régime général d'admission.
Ils doivent joindre à leur inscription les documents suivants :

- Une copie d'autorisation de séjour pour les non ressortissants de la communauté européenne,
- Une photocopie certifiée conforme de chaque diplôme, traduite par un traducteur assermenté,
- Une attestation du niveau de diplôme dans le pays dans lequel il a été délivré,
- Une attestation concernant la pratique et la compréhension de la langue française délivrée par un organisme habilité.

Données personnelles

Dans le cadre de l'inscription aux Commissions d'admission, l'ESADTPM collecte certaines de vos données personnelles. Celles-ci ne seront utilisées que dans le strict cadre du présent traitement et pourront être transmises au Ministère de la Culture et au CROUS.
Elles seront conservées pendant une durée de cinq ans.

Ainsi que le prévoit le Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez avoir accès à vos données, en demander rectification ou suppression par courrier

ESADTPM
Secrétariat pédagogique
168, boulevard Commandant Nicolas
83 000 Toulon

ou par mail
donnees_personnelles@metropoletpm.fr